



Melun le 10 février 2021

Pas de répression pour notre collègue Hélène professeur des écoles à Bobigny

Nos organisations syndicales sont consternées et très en colère par la menace de sanction déguisée qui pèse sur notre collègue de l'école Marie Curie de Bobigny.

Hélène est militante dans le mouvement ICEM-pédagogie Freinet et c'est pour le projet pédagogique qu'elle avait choisi cette école, où Véronique Decker, également militante Freinet et syndicale à Sud Education 93, a été directrice pendant près de 20 ans.

Elle est comme tou-te-s les enseignant-e-s de cette école très fortement impliquée pour le progrès et la réussite des élèves qui vivent par ailleurs dans un département dans lequel l'éducation prioritaire est de plus en plus remise en cause, alors que les besoins des enfants, soumis à une grande pauvreté, sont très importants.

Nous sommes consterné-e-s et très en colère de constater que bien loin de soutenir et d'accompagner les enseignant-e-s, l'administration les empêche de travailler et de mettre en œuvre la pédagogie qu'ils et elles choisissent.

Nous sommes consterné-e-s et très en colère de constater que l'acharnement d'une inspectrice pourrait aboutir à une mutation forcée, bien loin de « l'intérêt du service », c'est à dire de l'école et des élèves. Cette fausse sanction derrière laquelle l'administration se cache, est une sanction lourde dans les faits et inacceptable pour une enseignante impliquée sur son lieu de travail comme l'est Hélène.

La liberté pédagogique des enseignant-e-s n'est pas négociable.

Car ils et elles savent mieux que la hiérarchie ce qui convient, fonctionne, donne des résultats en termes d'apprentissage, parce que pour cela rien ne remplace le travail jour après jour avec les élèves, les collègues, en lien avec les partenaires, les parents. Les évaluations demandées par l'institution ne sont que des outils de pilotage dont les enseignant-e-s n'ont que faire, et qui ne leur apportent aucun moyen.

Non à la répression syndicale.

Hélène n'est pas la seule enseignante visée par des sanctions par l'administration. Son nom vient s'ajouter à une liste honteuse pour l'éducation nationale : collège République de Bobigny, lycée de Melle, Aed à Strasbourg, lycée de Bordeaux.

Nous vous avertissons : le fossé se creuse dangereusement entre une profession en souffrance et une autorité qui détruit le service public d'une main et sanctionne ceux qui revendiquent de l'autre.

Nous exigeons l'abandon des menaces de sanction qui pèsent sur notre collègue Hélène.

Nous continuerons de porter haut et fort une vision plus juste de la société, un projet pour une école de l'égalité et de l'émancipation, pour des moyens à la hauteur d'un réel service public d'éducation et pour notre liberté pédagogique.

C'est pourquoi, nous sommes tous et toutes derrière Hélène et ses collègues.

En la sanctionnant vous nous sanctionnerez tous et toutes.